

Objet : Appel contributions statutaires Ville-Région-État 2025

Exposé des motifs :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle,
Vu la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2006 relatif à la création de l'EPCC L'Autre Canal,
Vu les statuts de L'Autre Canal du 7 décembre 2006 modifiés par arrêté préfectoral n°2021/425 du 19 juillet 2021,
Vu le décret 2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral n°2021/425 de la Préfète de la Région Grand Est portant modification des statuts de l'EPCC L'Autre Canal,
Vu la délibération n°294-2025 relative au budget primitif de l'EPCC,

Considérant les statuts de l'EPCC, il est prévu chaque année un versement des contributions statutaires de base des membres de l'Établissement telles qu'arrêtées à l'article 22.3 et hors subventions complémentaires. Au total, elles sont d'un montant de 1 015 000€ et sont sollicités après approbation du Budget primitif de l'établissement, selon la répartition suivante :

- Ville de Nancy : 450 000 euros
 - Région Grand Est : 250 000 euros
 - Ministère de la culture : 315 000 euros
-

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration :

- D'approuver l'appel à contributions statutaires de base après de la Ville de Nancy, de la Région Grand Est et du Ministère de la culture pour un montant total de 1 015 000€ pour l'année 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Étaient présents pour le vote :

M. Bertrand MASSON ; Mme Véronique ERNEST ; M. Morand PERRIN ; Mme Elise SERVERIN ; Mme Florence FORIN ; M. Claude-Jean ANTOINE ; M. Yves COLOMBAIN ; Mme Emmanuelle CUTTITA ; Monsieur Vincent RULOT ; Mme Alice CHATARD ; M. Bertrand BIANCHINI

Avait donné procuration écrite pour le vote :

Mme Martine LIZOLA à M. Bertrand MASSON
Mme Isabelle CHARDONNIER à Mme Florence FORIN
Mme Danièle NOEL à Mme Véronique ERNEST
M. Philippe MORENVILLIER à M. Claude-Jean ANTOINE

Fait à Nancy le 1^{er} avril 2025

Bertrand MASSON
Le Président

Claude-Jean ANTOINE
Le Secrétaire de séance